

CONSEIL GENERAL DE LA NEUEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 21 avril 2010, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Martin Lehmann

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. M. Lehmann, président, UDC : ouvre la séance et salue le Conseil municipal, la presse et le public. Il rappelle la teneur de l'article 22 du règlement du Conseil général qui détermine la manière d'intervenir pendant les séances du Législatif communal ainsi que le temps de parole accordé aux membres du Conseil général comme aux membres du Conseil municipal.

Ordre du jour

L'ordre du jour n'est pas modifié :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2010
3. Programme de législature 2009-2012 : information (Conseil municipal)
4. Structure d'accueil extrafamiliale (J. Stöpfer)
- 4.1. Règlement concernant le transfert des tâches et des compétences décisionnelles en relation avec l'école à journée continue de la Communauté scolaire du Collège du district de La Neuveville à la Commune municipale de La Neuveville : arrêté du Conseil général
- 4.2. Création d'un poste de directrice à un taux d'occupation de 50 % : décision
5. Convention de coopération intercommunale « La Charte » dans le domaine de la distribution et la fourniture d'électricité : approbation (D. Bloch)
6. Position CM et décision CG sur la motion FOR (A.-C. Christen) « Limitation de la vitesse à la rue du Port, à la place du Marché, à la rue de la Gare et à la Grand-Rue » (R. Morand)
7. Position CM et décision CG sur la motion PR (J.-P. Ammann et J.-P. Devaux) « Offre de mobilité partagée à La Neuveville » et, en cas d'approbation de la motion, décider de contracter une dépense périodique maximale de CHF 12'912.- TTC dès 2010 en tant que garantie de déficit de l'entreprise Mobility CarSharing pour le service qu'elle offre dans notre localité : décision (R. Morand)
8. Réponse à l'interpellation UDC (G. Verdon) « Cartes journalières CFF : où en est-on ? » (D. Bloch)
9. Réponse à l'interpellation PR (R. Bourquin) « La Neuveville, Vieille Ville » (R. Morand, J.-P. Verdon)
10. Réponse à l'interpellation UDC (A.-C. Graber) « Intentions du Conseil municipal en matière de collaboration avec les autres communes du district de La Neuveville » (R. Matti)
11. Rapport CM en réponse à la motion FOR (A.-C. Christen) « Introduction du 30 km/h à la rue Montagu et au chemin des Oeuchettes » (R. Morand)
12. Rapport intermédiaire CM en réponse au postulat PR (J.-P. Devaux) « Réflexions sur des mesures communales de promotion économique » (R. Matti)
13. Rapport CM en réponse à la motion PS (R. Petignat) « Panneaux d'informations des manifestations » (R. Morand)
14. Interventions parlementaires et développements
15. Questions simples et traitement
16. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 30 conseillères et conseillers jusqu'au point 3, puis 31 membres dès le point 4 et enfin 32 membres dès le point 6.

Forum Neuvillois (FOR)

: Mmes Christen Anne-Claude, Dietschi Nicole, Frioud
Auchlin Catherine, Honsberger Sylvia
MM. Althaus Jean-Pierre, Antille Philippe, Bloch
Jean-Louis, Ferrier Christian, Jau Cédric, Latscha
Jean-Pierre, Maitin Gilles, Olivieri Giuseppe

- Parti Radical (PR)** : Mme Imer Milly
MM. Aegerter Pascal, Binggeli Alain, Bourquin Ralph,
Devaux Jean-Philippe, Morand Patrick, Murier
Thierry, Scherler Jean-Claude
- Parti Socialiste (PS)** : Mmes Béguelin Marie-Claude, Martin Catherine, Petignat
Ruth, Petignat Valérie, Rollier Laure, Stoepfer
Véronique
MM. A Marca Patrice, Friedli Paul
- Union Démocratique du Centre (UDC)** : MM. Gutmann Anton, Hübscher Claude (dès le point 6),
Verdon Gabriel (dès le point 4)
- Excusés** : Mme Graber Anne-Caroline (UDC)
MM. Ammann Jean-Philippe (PR), Fragnoli David (PS)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2010

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté sans modification.

3. Programme de législature 2009-2012 : information (Conseil municipal)

Message du Conseil municipal : « *Le Conseil municipal de La Neuveville a débattu des orientations politiques qu'il entend mettre en œuvre pendant la législature 2009 – 2012. La préoccupation constante de l'autorité exécutive neuvevilloise est d'œuvrer au maintien et à l'amélioration des conditions de vie des Neuvevilloises et des Neuvevillois. Ce programme de législature entend parler des grands axes, sans entrer dans le détail. Ceux-ci feront l'objet de la présentation annuelle des objectifs du Conseil municipal.*

Jeunesse et écoles

La jeunesse et l'enfance sont des sujets qui lui tiennent à cœur. Il est particulièrement important pour le Conseil municipal de fournir rapidement à l'école primaire une infrastructure fonctionnelle et adaptée aux exigences pédagogiques d'aujourd'hui. Il s'y attelle avec force depuis l'année dernière déjà, ce qui fait que le projet avance à un bon rythme.

L'amélioration des infrastructures scolaires et de la sécurité du cheminement des élèves de l'Ecole supérieure de commerce font partie des projets qu'il faudra mener à terme, tout comme la mise en place de la structure d'accueil extrafamiliale. Les places de jeu devront subir dans leur grande majorité une réfection quasi-complète, car les normes de sécurité de la plupart des engins ne sont plus respectées. Certains travaux urgents ont d'ailleurs déjà été réalisés.

Attractivité et stationnement

Le stationnement des véhicules est un souci pour une majeure partie des citoyennes et des citoyens. Le règlement des problèmes de parcage est un objectif majeur. Le Conseil municipal entend augmenter l'offre de stationnement dans la Commune, en respectant le plan directeur de la vieille ville en cours de réalisation.

D'une manière générale, l'attractivité de notre localité doit être particulièrement soignée, d'autant plus que la dernière année de cette législature sera marquée par le 700^e anniversaire de La Neuveville. En fait, il y a des terrains communaux inutilisés qui mériteraient pourtant de trouver vie. Le Conseil municipal s'attelle à cette problématique qu'il compte régler avec un projet d'envergure. Dans ce sens, il a écrit au mois d'avril 2009 à trois membres du gouvernement bernois pour leur faire part de son idée de répartir différemment certains terrains communaux et un terrain cantonal. Il s'agira d'abord d'installer la FSG et les sociétés sportives locales sur la parcelle de Levée-de-Vaux qui quitteront alors le terrain des Prés-de-la Tour. Cela permettra au club de tennis de s'implanter à neuf aux Prés-de-la Tour, sur une surface plus grande qu'actuellement. La superficie ainsi libérée par le Tennis-Club sera

attribuée à l'Ecole supérieure de commerce (ESC), qui assurera ainsi son expansion sur un seul site d'étude et réglera le problème du cheminement de ses élèves. Finalement, au lieu de vendre au canton de Berne la parcelle attribuée à l'ESC, la Municipalité préconise un échange de terrains avec celui situé à l'est et au nord de la Préfecture, à la rue des Fossés, ce qui lui permettra de réaliser un parking souterrain que les habitants attendent depuis très longtemps.

Attractivité encore par le fait de remanier complètement la déchetterie qui se trouve à l'est de la place de la Gare, afin d'améliorer son accessibilité et de moderniser ses installations. En même temps, les riverains se trouveront bien mieux protégés des diverses nuisances qu'elle occasionne.

Rôle régional

Il faut aussi veiller à redonner à La Neuveville de l'importance au niveau du Jura bernois. Les nouvelles dispositions législatives fédérales en matière de protection des adultes et de l'enfance sont une opportunité à saisir. A ce titre, nous avons revendiqué l'installation d'un office tutélaire régional, voire d'arrondissement, si d'aventure ces offices devaient être intégrés à l'administration cantonale bernoise, comme cela semble être la tendance au niveau du Grand Conseil bernois.

Approvisionnement en eau

Ce sujet est à l'ordre du jour de toutes les législatures. L'actuelle continue ses tractations tant à l'est qu'à l'ouest de la localité, afin d'aboutir à un approvisionnement sûr et durable en eau potable.

Réglementation fondamentale

Notre règlement communal sur les constructions est en fin de vie. Le Conseil municipal va s'atteler à sa révision complète. Celle-ci engendrera également la révision d'autres réglementations, comme celle de la vieille ville notamment. Dans l'immédiat, le dézonage de la zone de Ruveau pour y favoriser la construction de villas est en discussion.

Personnel communal

Tous ces projets demandent beaucoup de travail. Le Conseil municipal doit pouvoir s'appuyer sur une administration forte et bien organisée pour arriver à ses fins. A cet effet, un nouveau statut du personnel communal a été mis en vigueur, finalisant ainsi la réorganisation de l'administration qui a commencé par un audit qui a été mené en 2007. Le personnel communal doit pourtant être renforcé dans certains services où les ressources humaines sont insuffisantes pour assumer toutes les tâches qui leur sont dévolues. »

M. R. Matti, maire : informe qu'il y a eu du nouveau depuis la rédaction de ce message en ce qui concerne le déplacement du club de tennis. En fait, ce projet pourrait ne pas se réaliser avant au moins 3 ans. Des représentants du canton ont déclaré que nous ne pourrions pas faire avancer ce dossier avant que la question de la mise en service d'un autre site d'approvisionnement en eau potable ne soit résolue. Le déplacement du club de tennis se ferait sur un terrain situé au-dessus de notre nappe phréatique qui fournit notre eau potable.

Le Conseil général prend tacitement acte de ces informations.

4. Structure d'accueil extrafamiliale (J. Stöpfer)

Message du Conseil municipal : « L'OEC (Ordonnance sur les écoles à journée continue), art. 2, al. 1, oblige les communes du canton de Berne à créer une structure d'accueil parascolaire dès que dix demandes dans ce sens sont faites par la population. Pour La Neuveville, nous avons potentiellement 35 familles intéressées à ce jour. La demande existe donc. Les cinq communes du district de La Neuveville sont aussi dans ce cas et doivent créer cette structure. Créer un module d'école à journée continue signifie assurer la prise en charge des élèves le matin, à midi et l'après-midi, ainsi que les repas de midi et les devoirs surveillés (art. 14 d de la loi cantonale sur l'école obligatoire). Les écoles concernées sont les écoles primaire et enfantine de La Neuveville et le Collège de district. Dans la mesure où il n'est pas rationnel de créer une structure ad hoc sur le Plateau de Diesse, les quatre communes concernées ont demandé à profiter des services de notre structure d'accueil. Le 21 décembre 2008, l'électorat de la Commune de La Neuveville a accepté un crédit de CHF 800'000.-

pour l'achat de l'immeuble sis rue du Signolet 3 aux fins d'y créer une structure d'accueil. La Commune peut ainsi offrir un site idéal pour la structure d'accueil : le premier étage se prête à merveille à la création d'une salle à manger pour une centaine d'élèves; au rez-de-chaussée se trouvent trois locaux pouvant servir de salles de classe pour les devoirs surveillés ou d'espace repos et divers locaux à usage de salle de d'entrepôt pour le matériel, WC, etc. A deux pas des écoles primaire et enfantine et à cinq minutes de marche du Collège, l'immeuble présente une bonne facilité d'accès et une sécurité de cheminement pour les élèves. Les aménagements nécessaires, mobilier, équipement, etc., seront assurés par la Commune de La Neuveville et répercutés sur les autres communes partenaires selon le mode de répartition des frais en vigueur pour la Communauté scolaire du Collège de District. Alentours : le site du Signolet présente en outre l'avantage de disposer d'un jardin bien délimité, facile à surveiller et qu'il sera aisé d'aménager pour les besoins des enfants et adolescents.

Les bases légales sont :

- *La loi sur l'école obligatoire (LEO) : art. 14d à h*
- *L'ordonnance sur les écoles à journée continue (OEC)*
- *Les prescriptions en matière de construction, d'hygiène et de protection contre l'incendie*
- *L'ordonnance réglant le placement d'enfants pour les écoles privées à journée continue sans mandat officiel*
- *Les aides financières de la Confédération*
- *La loi sur l'aide sociale (LaSoc)*
- *L'ordonnance sur les prestations d'insertion*

La Communauté scolaire du Collège de District délègue, par voie de règlement, la compétence de réaliser l'obligation de créer une structure d'accueil dans le cadre de l'école à journée continue à la Commune de La Neuveville. Il s'agit d'accepter ce transfert de compétences. Un document intitulé « Convention de prestation », sera élaboré ensuite. Il fixera la qualité, la quantité et le cadre des prestations offertes. Le Conseil municipal de La Neuveville est compétent pour élaborer, signer et gérer cette convention et ses effets. Un règlement définissant les buts et les modalités de fonctionnement, les aspects pédagogiques de l'école de jour ainsi que les principes de facturation et les tarifs de celle-ci, applicables à tous les usagers, sera soumis au Conseil général en juin 2010. Il s'agira d'un règlement communal neuvevillois. Le Conseil général est sollicité pour créer le poste de directeur/directrice de cette institution, un taux de 50 % d'occupation est indispensable pour en assurer la bonne gestion. Avant de créer les autres postes de travail nécessaires à l'exploitation de l'école à journée continue, le Conseil municipal entend tirer un bilan à la fin du premier trimestre 2011. Il pourrait ensuite présenter au Conseil général une demande de création de postes basée sur l'expérience acquise pendant les 8 premiers mois de fonctionnement. Du fait de la nouveauté de l'école de jour, il n'existe pas de statistiques objectivement utilisables pour déterminer les besoins réels d'une telle institution. Le Conseil municipal, dans le cadre de ses prérogatives, va engager provisoirement du personnel sur la base de contrats selon le Code des obligations pendant la période d'observation qui débutera le 1^{er} août 2010. Il s'agit nommément de postes d'éducateur/trice de l'enfance diplômé/e, d'assistant/e périscolaire, d'auxiliaires de restauration et d'assistant/e concierge. A noter que des remplaçants occasionnels payés à l'heure et trois à cinq enseignants pour les devoirs surveillés également payés à l'heure seront également nécessaires. Selon la LEO (art. 14e, al.2), les coûts de traitements normatifs sont pris en charge conjointement par le canton et les communes conformément à la compensation des charges des traitements du corps enseignant, après déduction des revenus imputables (proportion : 70 % = Canton, 30 % = Commune). Le Conseil municipal demande au Conseil général d'entrer en matière sur la création de structure d'accueil de l'école à journée continue du Signolet et ainsi d'approuver le règlement sur le transfert de tâches et la création d'un poste de directeur/trice à 50 %. »

M. J. Stöpfer, conseiller municipal : « C'est un beau projet que le Conseil municipal vous invite à porter ce soir sur les fonds baptismaux, c'est aussi un projet utile, voire indispensable. Il est pourtant né d'une obligation que nous fait le Canton: dès que 10 personnes le demandent, la commune doit offrir ce service à la population. L'état actuel des préinscriptions en prouve la nécessité : 50 parents ont décidé d'inscrire leur enfant pour une ou plusieurs prestations qu'offrira la Structure d'accueil du Signolet. Il est de fait que la société a changé : de plus en plus souvent les deux parents vont travailler, par choix ou par nécessité. Se pose alors la question du suivi des enfants pendant les longues heures de travail. La Neuveville offre actuellement deux types de soutien aux parents: une crèche et une cantine. Les deux sont très fréquentées, c'est la preuve que les parents ont besoin de ce type de services et l'utilisent volontiers. Le Conseil général qui vous a précédé l'avait compris : il a en effet décidé d'acheter l'immeuble du Signolet dans le but

d'en faire le lieu d'accueil pour l'école à journée continue. Le présent conseil l'a suivi en inscrivant au budget une somme pour la transformation de l'immeuble et son équipement. Le parti radical a aussi montré qu'il était favorable au projet en prenant les devants et en demandant par motion une participation de la Commune aux frais supportés par les parents. Restent les moyens financiers pour payer le personnel qui travaillera au Signolet. Le Conseil municipal a fait une demande de subventions au Canton et j'ai eu le plaisir de présenter les documents nécessaires, ainsi que le site, à Mme Francine Richon, responsable des structures d'accueil dans le Jura bernois. J'ai reçu hier une lettre encourageante de sa part dont il ressort que le Canton est disposé à financer cette part des frais à raison de 70 %, péréquation des charges oblige, comme il assume les salaires du corps enseignant. Nous ne serons pas seuls à supporter les frais de la structure : en effet, les 4 communes du Plateau de Diesse doivent aussi mettre sur pied l'école à journée continue pour les élèves qui fréquentent le Collège. Elles seront donc nos clientes et participeront au financement. Un dernier mot sur les postes de travail : ce sont en tout 250 % de postes qui sont nécessaires pour faire tourner le Signolet. Si aujourd'hui vous avez sur votre table le seul poste de la directrice ou du directeur, c'est que le Conseil municipal a décidé d'engager les autres personnes sur la base d'un contrat selon le Code des obligations en attendant de voir comment les inscriptions évoluent, désireux qu'il est de ménager les finances de la Commune. Je demande l'entrée en matière. »

4.1. Règlement concernant le transfert des tâches et des compétences décisionnelles en relation avec l'école à journée continue de la Communauté scolaire du Collège du district de La Neuveville à la Commune municipale de La Neuveville : arrêté du Conseil général

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. T. Gutmann, UDC : pense que c'est une bonne chose de se préoccuper d'encadrer les jeunes qui vont à l'école. C'est pourquoi l'UDC est favorable à cet arrêté demandé ce soir.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le règlement concernant le transfert des tâches et des compétences décisionnelles en relation avec l'école à journée continue de la Communauté scolaire du Collège du district de La Neuveville à la Commune municipale de La Neuveville, tel qu'il lui a été présenté.**

4.2. Création d'un poste de directrice à un taux d'occupation de 50 % : décision

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. P. Friedli, PS : le groupe socialiste approuve la création du poste de directrice à 50% et s'étonne du peu de personnel engagé à temps fixe, surtout si l'on tient compte de la participation du canton.

M. J.-P. Devaux, PR : le parti radical soutient l'engagement de la directrice et l'idée du Conseil municipal d'engager le reste du personnel en tant qu'auxiliaires, afin de prendre le temps d'y voir plus clair après une période d'essai.

M. T. Gutmann, UDC : l'engagement de la directrice est important. C'est pourquoi le parti UDC y est totalement favorable.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : le parti Forum se rallie à tout ce qui a été dit jusqu'à présent. Il soutient donc la création de ce poste.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général décide de créer un poste de directeur ou de directrice pour la structure d'accueil extrafamiliale à un taux d'occupation de 50%.**

5. Convention de coopération intercommunale « La Charte » dans le domaine de la distribution et la fourniture d'électricité : approbation (D. Bloch)

Message du Conseil municipal : « *En date du 16 décembre 2009, le Conseil général a accepté la dépense périodique en vue de notre adhésion au pôle commercial de la Charte. La collaboration intercommunale dans ce domaine au sein de la Charte a démarré et répond à un besoin grandissant, vu l'augmentation de la complexité des exigences tant de l'ELCOM, le régulateur, que du marché de l'électricité à proprement parler. Par rapport au projet de convention présenté en décembre 2009, la version définitive comprend quelques modifications mineures. Afin de confirmer notre participation à la collaboration à la Charte, le Conseil municipal vous demande d'approuver la version définitive de la convention qui pourra ainsi être signée.* »

Mme D. Bloch, conseillère municipale : à la fin de l'année dernière, le Conseil général avait accepté une dépense périodique en vue de notre adhésion au pôle commercial de la Charte. Elle remercie le Législatif pour ce soutien. Il est essentiel de faire partie d'un groupe qui a une certaine importance pour faire face à la problématique de la libéralisation du marché de l'électricité. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. G. Olivieri, FOR : « *Au nom de Forum, nous vous demandons d'approuver les diverses modifications apportées à cette nouvelle version de la convention de coopération intercommunale. Nous tenons également à souligner l'excellent travail fourni par Mme D. Bloch dans l'élaboration et la finalisation de cette convention.* »

M. J.-C. Scherler, PR : le groupe radical propose également d'approuver la signature de cette convention qui est une suite logique de la décision prise par le Conseil général le 16 décembre 2009. Les partenaires principaux de cette Charte l'ont quasiment tous signée.

M. J.-P. Latscha, FOR : estime que nous n'avons pas un beau logo sur cette convention, en rapport à ceux des autres communes contractantes. Il aimerait bien qu'il soit changé.

M. P. Friedli, PS : le groupe socialiste propose d'accepter la signature de cette convention qui confirme la décision prise à fin 2009.

M. T. Gutmann, UDC : la fraction UDC est favorable comme les autres partis à la signature de cette convention.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette convention de coopération intercommunale qui peut ainsi être signée.**

6. Position CM et décision CG sur la motion FOR (A.-C. Christen) « Limitation de la vitesse à la rue du Port, à la place du Marché, à la rue de la Gare et à la Grand-Rue » (R. Morand)

Position du Conseil municipal : « *La motion déposée le 4 novembre 2009 par Mme Anne-Claude Christen demande au Conseil municipal de compléter la mise en place des déviations de trafic lors de la fermeture de la N5 par des limitations de vitesses supplémentaires ou d'autres mesures d'accompagnement (chicanes, etc.). Le Conseil municipal a informé le Conseil général que lors de la fermeture occasionnelle de la N5, la déviation du trafic et la mise en place de la signalisation est entièrement gérée par l'Office des ponts et chaussées et la police cantonale, même en ce qui concerne les routes communales, et a sollicité un délai supplémentaire à fin mars 2010 pour prendre contact avec les différents offices concernés avant de prendre position sur cette motion. Ce délai lui a été accordé par le Conseil général lors de la séance du 16 décembre 2010. Depuis la nouvelle organisation concernant la gestion des routes nationales, c'est l'Office fédéral des routes (OFROU) d'Estavayer qui s'occupe de la N5 à La Neuveville. L'entretien est confié au centre de Boudry et les questions de sécurité sont du ressort de la police cantonale bernoise. En réponse à notre demande d'information, l'OFROU a confirmé qu'il délèguait la mise en place des déviations au centre d'entretien de Boudry et à la police cantonale. Des séances de préparation sont organisées, afin de planifier toutes les mesures de délestage possibles pour les localités et la mise en place d'une signalisation*

adéquate lors de la fermeture de la route nationale. Sensible à l'interpellation de la Commune, l'OFROU a proposé d'inviter les représentants de la Commune à participer à ces séances de préparation lors de futurs chantiers nécessitant la fermeture de la N5. Les autorités communales auront donc la possibilité de demander des mesures d'accompagnement permettant de diminuer la vitesse sur les routes communales aux endroits sensibles, voire dangereux. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la motion et de la considérer comme réalisée et classée. »

M. R. Morand, conseiller municipal : il sera demandé que des relevés soient effectués avant la mise en place de ces déviations, de manière que d'éventuels dégâts ne soient pas mis à la charge des contribuables neuvevillois.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme A.-C. Christen, FOR : dès l'instant où notre commune sera consultée par l'Office fédéral des routes, Forum accepte cette motion qui peut ainsi être classée.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion, constate qu'elle est réalisée et qu'elle peut donc être classée.**

7. Position CM et décision CG sur la motion PR (J.-P. Ammann et J.-P. Devaux) « Offre de mobilité partagée à La Neuveville » et, en cas d'approbation de la motion, décider de contracter une dépense périodique maximale de CHF 12'912.- TTC dès 2010 en tant que garantie de déficit de l'entreprise Mobility CarSharing pour le service qu'elle offre dans notre localité : décision (R. Morand)

Position du Conseil municipal : « La motion déposée le 17 février 2010 par MM. Jean-Philippe Ammann et Jean-Philippe Devaux demande au Conseil municipal de contacter l'entreprise Mobility CarSharing aux fins d'introduire à La Neuveville une offre de mobilité partagée. Les expériences faites par plusieurs communes du Jura bernois démontrent que l'intérêt de la population pour de nouveaux types de moyens de transports s'accroît constamment. Le nombre d'abonnés à Mobility prouve également une utilisation de plus en plus répandue de ce genre de services de mobilité partagée. Le Conseil municipal est favorable au développement d'un moyen de locomotion permettant de combiner les transports en commun et la voiture. Il encourage toutes les initiatives visant à ménager l'énergie, les matières premières et l'environnement. L'argument des motionnaires concernant l'amélioration de l'attractivité touristique de la région convainc également l'Exécutif. Les contacts pris auprès de l'entreprise Mobility CarSharing confirment que l'ouverture d'un nouvel emplacement nécessite une procédure de sélection. Cette procédure est menée par la coopérative Mobility en collaboration avec la Commune. Il est important de préciser que le véhicule stationné à La Neuveville doit réaliser par année calendaire un chiffre d'affaires théorique résultant des factures de courses de CHF 12'912.- TTC. La différence entre le chiffre d'affaires obtenu et le chiffre d'affaires minimum fixé est à la charge de la Commune. Le contrat peut être résilié pour la première fois après 24 mois avec un préavis de trois mois pour la fin d'un trimestre. S'il n'est pas possible de présager de l'issue de cette procédure et de la possibilité d'obtenir un emplacement Mobility à La Neuveville, rien ne s'oppose au dépôt d'une demande de la part de la Commune. Le Conseil général est appelé à approuver la motion, pour laquelle le Conseil municipal donne un préavis favorable. Le cas échéant, il approuve de fait la dépense périodique maximale nécessaire de CHF 12'912.- TTC dès 2010, en tant que garantie de déficit. »

M. R. Morand, conseiller municipal : le déficit que la Commune de St-Imier, qui travaille déjà avec Mobility, doit assumer s'est monté à CHF 300.-. Ce montant est donc bien minime. Pour accéder à ce service, il faut au préalable contracter un abonnement avec Mobility. Il faut savoir qu'il y a des heures d'utilisation et des tarifs différenciés en conséquence. Par exemple, un abonnement est nécessaire. Il coûte CHF 290.- par année ou CHF 190.- pour ceux qui bénéficient d'un demi-tarif CFF. Le tarif horaire est de CHF 2.70 (de 7 heures à 23 heures), auquel il faut y ajouter un coût par kilomètre. Mobility conserve la décision finale d'installer ou non un service à La Neuveville. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-P. Devaux, PR : remercie le Conseil municipal de sa prise de position positive. Il estime que la dépense périodique maximale ne sera certainement pas atteinte. Il pense qu'une commune de notre taille peut convaincre Mobility de créer un emplacement à la Neuveville. Il ne devrait pas y avoir de difficultés à intégrer ce service dans notre localité. Si la Commune de Gléresse a pu l'obtenir, nous le pouvons aussi.

Mme N. Diestschi, FOR : « *Forum trouve cette motion très intéressante et l'approuve entièrement. Le système mis en place par Mobility CarSharing est tout à fait adapté à des citoyens responsables et soucieux quant à l'avenir que nous léguerons aux générations futures en termes d'environnement. Les transports communs doivent être renforcés, et pour une petite cité comme la nôtre, c'est certainement un plus au niveau touristique, mais également un plus quant à la qualité de vie des habitants. Cela dit, Forum aurait bien apprécié de recevoir avec le message du Conseil municipal les informations que M. Morand a transmises ce soir verbalement, car cela aurait facilité la préparation de cet objet pour la séance de ce soir. Malgré tout, Forum adresse ses remerciements pour le travail fait à ce jour et se déclare totalement favorable à l'approbation de cette motion.* »

Mme C. Martin, PS : le parti socialiste accepte aussi cette motion et espère que les Neuvevilloises et les Neuvevillois utiliseront ce service dont le succès, là où il est déjà implanté, est croissant.

M. T. Gutmann, UDC : le parti UDC est totalement favorable à cet objet.

M. J.-L. Bloch, FOR : aimerait savoir si on connaît le nombre de clients qu'il faut pour rentabiliser ce service.

M. R. Morand, conseiller municipal : ne peut pas répondre à cette question.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion ainsi qu'une dépense périodique maximale de CHF 12'912.—TTC dès 2010 en tant que garantie de déficit pour le service offert par Mobility CarSharing dans notre localité.**

8. Réponse à l'interpellation UDC (G. Verdon) « Cartes journalières CFF : où en est-on ? » (D. Bloch)

Réponse du Conseil municipal : « *Suite à une motion déposée au Conseil de ville de l'époque, le service des abonnements CFF est offert par la Municipalité de La Neuveville depuis 1995. Nous sommes en mesure de répondre aux différentes interrogations de la manière suivante :*

1. *Quelle est la mesure de ce succès, en chiffres et sur la durée ? Quels sont les coûts et les produits générés par ces ventes de même que le taux d'utilisation moyen de ces cartes journalières ? La neutralité des coûts pour ce service est-elle assurée ?*

Nous vous soumettons ci-dessous les coûts et les revenus des ventes de cartes CFF sur les dix derniers exercices. Vous constaterez que la neutralité des coûts n'est pas assurée et que la Municipalité comptabilise une perte moyenne sur dix ans d'environ CHF 2'200.- par an.

Année	Coûts des cartes CFF	Produits des cartes CFF	Résultat
1999	16'000.00	11'795.00	- 4'205.00
2000	16'000.00	12'635.00	- 3'365.00
2001	16'000.00	14'520.00	- 1'480.00
2002	16'000.00	14'010.00	- 1'990.00
2003	17'000.00	13'725.00	- 3'275.00
2004	17'000.00	16'440.00	- 560.00
2005	17'000.00	13'880.00	- 3'120.00
2006	17'000.00	15'375.00	- 1'625.00
2007	17'000.00	17'875.00	+ 875.00
2008	19'550.00	16'380.00	- 3'170.00

2009	19'550.00	17'360.00	- 2'190.00
------	-----------	-----------	------------

Aucune statistique des ventes concernant le taux d'utilisation n'a été tenue jusqu'à fin 2009. Depuis janvier 2010, la gestion des cartes CFF est assurée de manière électronique par le biais du site Internet de la Commune, ce qui permet aux clients de passer commande par ce biais également.

2. En cas de fort succès, ce que nous supposons, l'Exécutif neuvevillois considère-t-il qu'il y a lieu d'augmenter l'offre des cartes journalières, beaucoup de citoyens déclarant leur frustration de ne pas obtenir parfois satisfaction parce que les cartes sont déjà réservées ?

Au vu des résultats ci-dessus et des différentes annonces de hausse du prix des abonnements ainsi que des restrictions des horaires d'utilisation, une augmentation de l'offre des cartes n'est pas envisagée.

3. Dans une optique régionale, le Conseil municipal trouve-t-il opportun de délivrer ces cartes journalières en collaboration avec Le Landeron, le Plateau de Diesse et/ou Gléresse ? Quels seraient les tenants et aboutissants d'une telle démarche ?

Signalons qu'actuellement les cartes vendues par la Commune de La Neuveville sont également mises à disposition des habitants d'autres communes (majoration du prix de CHF 5.- par rapport au prix facturé aux Neuvevillois et restriction de la vente à 10 jours à partir de la demande). Le regroupement des points de vente de plusieurs communes sur un seul pourrait être étudié selon l'évolution que donneront les CFF aux cartes journalières.

4. Nous apprenons que le coût des cartes journalières CFF des communes va prendre l'ascenseur (plus de 15 % au 12.12.2010), avec des restrictions horaires : du lundi au vendredi, dès 9h00 seulement, sans changement pour le week-end. Quelle est la réaction envisagée par La Neuveville (Conférence des Maires, CJB, M. Prix,...) ?

À ce sujet, de nombreuses communes ont adressé à l'Union des transports publics une requête demandant l'abandon de cette limitation dans le temps. Ceci parce qu'elle lancerait un mauvais signal en matière de politique des transports, de l'environnement et régionale, et parce que l'offre ne correspondrait plus aux besoins. La Neuveville a fait de même en s'associant aux communes de Bienne, Court, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Delémont, Saint-Imier, Moutier et Villeret, afin que l'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) interviennent en faveur de l'abandon des restrictions d'horaires. D'autre part, la hausse des tarifs liée simultanément à des restrictions de rayon et d'horaire de validité ne manqueront pas de nourrir les débats prévus avec le surveillant des prix. »

M. G. Verdon, UDC : en tant qu'interpellateur, je remercie le Conseil municipal pour la clarté de ses informations.

9. Réponse à l'interpellation PR (R. Bourquin) « La Neuveville, Vieille Ville » (R. Morand, J.-P. Verdon)

Réponse du Conseil municipal : « Par son interpellation du 17 février 2010, M. Ralph Bourquin demande quelles sont les intentions du Conseil municipal concernant la vieille ville pour la commémoration de la création de la Neuveville en 2012. Selon lui, des efforts sont nécessaires pour mettre la vieille ville et ses abords en valeur et pour organiser la circulation et le stationnement dans les espaces publics. Il estime que cet anniversaire devrait être l'occasion de rattraper le temps perdu et de réaliser, du moins en partie, le plan directeur (PD) de la vieille ville mis en vigueur par le Conseil municipal en juin 2007. Le Conseil municipal s'efforce d'appliquer les mesures prévues par le plan directeur dans l'élaboration de tous les projets communaux en vieille ville. Les travaux réalisés à la rue du Faubourg, aux chemins du Signolet et du Tirage ont permis de réaliser la quasi-totalité des mesures prévues pour ces secteurs. Plus récemment, la place du Tilleul a été réaménagée dans l'esprit du PD Vieille ville. L'installation d'une grille à l'entrée de la venelle ouest dans le courant du mois d'avril permettra de mettre en valeur cette curiosité architecturale conformément aux recommandations du plan directeur de la vieille ville. Actuellement, un projet de réfection et de réaménagement de la rue du Port et de la Courtine ouest est en cours d'élaboration. Les travaux devraient débiter au plus tard au début de 2011. Ces travaux s'achèveront avant les festivités de 2012. Le service de l'équipement étudie un concept de mise en lumière de la vieille ville. Si une

réalisation n'est pas envisagée pour tout le périmètre du plan directeur, l'éclairage et la mise en valeur des monuments importants seront mis en œuvre avant l'échéance de 2012. Le projet de mise en place d'une zone piétonne (avec borne escamotable) à la rue du Marché et d'une zone de rencontre allant de la rue Beauregard à la rue du Collège sera prochainement mis à l'enquête et la réalisation pourrait intervenir dès septembre de cette année. La réfection des deux fontaines de la rue du Marché sera réalisée cet automne et un assainissement de la toiture de la Tour Rouge est également planifié pour 2010-2011. Le Conseil municipal souhaite encore encourager les propriétaires privés à entretenir leurs immeubles, afin d'embellir le site magnifique de notre vieille ville. Concernant l'aménagement des places du Marché et de la Gare, l'établissement d'un plan de quartier est nécessaire et les délais inhérents à une telle procédure ne permettront pas une réalisation pour 2012. De plus, les aménagements qui seront planifiés sur ces places dépendront en grande partie de la réalisation ou non d'un parking sous la vigne de la préfecture, notamment en ce qui concerne le nombre de places de stationnement à maintenir. Une étude est actuellement en cours pour déterminer la faisabilité d'un parking sous la vigne de la préfecture. Concernant la route cantonale (partie inférieure de la route du Château et Tempé), la Commune est dépendante des décisions et de la planification financière du canton. Celui-ci prévoit la réfection de ce tronçon dès la fin des travaux actuellement en cours sur la partie située entre le Garage du Château et l'ancienne route du Château. Pour la Grand-Rue, une coordination avec le canton est nécessaire et la Commune est confrontée à un certain nombre d'incertitudes concernant l'état des infrastructures et à des difficultés en termes de ressources locales. En conclusion, le Conseil municipal souhaite mettre en œuvre une grande partie des mesures prévues par le plan directeur de la vieille ville. La réalisation se fera progressivement, dans les limites des montants prévus au plan financier de la Commune. »

M. R. Morand, conseiller municipal : la commission de la gestion du territoire a siégé hier soir. Elle a discuté du mobilier urbain pour l'aménagement de la vieille ville. Des bancs et des bacs à fleurs seront intégrés dans la demande de permis de construire.

M. R. Bourquin, PR : « Dans sa réponse à l'interpellation du parti radical, le Conseil municipal relève ce qui a été fait ou ce qui est en passe de l'être. L'Exécutif déclare en outre souhaiter encourager les propriétaires privés à entretenir leurs immeubles, afin d'embellir le site magnifique de notre vieille ville. De l'avis général, notre vieille ville nécessite un sérieux lifting à beaucoup d'égards. Les mesures que cela implique sont décrites par le Conseil municipal et figurent depuis 2007 dans son plan directeur de la vieille ville. Si l'Exécutif communal souhaite, ce qui est louable, encourager les propriétaires à entretenir leurs immeubles, les intervenants auraient aimé également savoir ce qu'il envisageait de faire pour embellir les espaces, les places et les rues de la vieille ville, dont l'aménagement est du ressort de la collectivité. Les mesures du plan directeur, pour la plupart d'entre-elles, ne nécessitent pas d'investissement important, ni de planification complémentaire. L'interpellateur, en plus des mesures actuellement en cours de réalisation, aurait désiré que le Conseil municipal établisse un programme détaillé des réalisations possibles jusqu'en 2012, cela en tenant compte, bien entendu, des impératifs financiers ou des délais de planification. »

10. Réponse à l'interpellation UDC (A.-C. Graber) « Intentions du Conseil municipal en matière de collaboration avec les autres communes du district de La Neuveville » (R. Matti)

Réponse du Conseil municipal : « L'interpellatrice s'est préoccupée très légitimement de savoir quelle forme le Conseil municipal entend donner à un rapprochement avec les communes du Plateau de Diesse autre qu'une fusion de communes et dans quels domaines il envisage d'intensifier ses collaborations avec elles. En fait, notre Commune s'est déjà largement attelée à la mise sur pied d'un grand nombre de collaborations importantes dont voici celles déjà réalisées :

- le Collège du district de la Neuveville;
- l'agence AVS, avec siège à La Neuveville, qui se charge également des affaires des communes du Plateau par délégation de tâches;
- le Service social régional dont le siège est à La Neuveville et qui regroupe non seulement les quatre communes du Plateau, mais également trois communes suisse-alsaciennes de la rive nord du lac de Bienne;
- l'Autorité tutélaire régionale constituée des cinq communes de l'ancien district, dont La Neuveville est la commune-siège;
- de manière plus large le syndicat du Télé-réseau, regroupant 13 communes dont celles du Plateau.

Prochainement, la structure d'accueil extrafamiliale du Signolet, pour les élèves des écoles primaire et enfantine de La Neuveville ainsi que pour ceux du Collège du district (regroupant des jeunes de La Neuveville comme du Plateau) verra le jour.

Comme vous pouvez le constater, les collaborations sont déjà intenses entre notre localité et les communes du Plateau de Diesse. Dans l'attente d'une éventuelle fusion de tout ou partie des communes du Plateau de Diesse, il n'y a pas de nouveau projet de collaboration en cours. Nous espérons avoir ainsi répondu à l'attente de l'interpellatrice. »

Le Conseil général prend tacitement acte de ce rapport.

11. Rapport CM en réponse à la motion FOR (A.-C. Christen) « Introduction du 30 km/h à la rue Montagu et au chemin des Oeuchettes » (R. Morand)

Rapport du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal n'est pas encore en possession de toutes les données pour arrêter le projet d'aménagement d'une zone à 30 km/h à la rue Montagu et au chemin des Oeuchettes. Pour ce faire, une campagne de mesures de vitesse et de comptages pour ces deux rues ainsi que pour d'autres secteurs de la Commune doit être réalisée. Cette étude aura lieu pendant les mois de mai et de juin 2010. C'est pourquoi le Conseil municipal demande au Conseil général une prolongation de 6 mois du délai imparti pour rendre son rapport au Législatif. »*

M. R. Morand, conseiller municipal : ces mesures de comptage et de vitesse seront également réalisées à d'autres endroits que les rues Montagu et des Oeuchettes. Cela permettra de déterminer si des investissements importants doivent être faits sur d'autres secteurs considérés comme dangereux.

Mme A.-C. Christen, FOR : au nom de Forum, elle accepte la prolongation du délai.

12. Rapport intermédiaire CM en réponse au postulat PR (J.-P. Devaux) « Réflexions sur des mesures communales de promotion économique » (R. Matti)

Rapport du Conseil municipal : *« En complément aux efforts consentis par la Promotion économique du canton de Berne (PEB) et de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP), la Commune de La Neuveville s'associe activement à la promotion de son économie. En effet, depuis 1988 déjà, un groupe de promotion économique au sein du Conseil municipal est nommé pour chaque législature. Le soutien aux entreprises se résume principalement par les moyens actuels suivants :*

- *Aide dans la prise de contact avec les autorités (par exemple, soutien lors de demandes d'allègements fiscaux, etc.)*
- *Financement d'investissements à certaines conditions (un fonds a été créé en 1990 – Etat au 31.12.2009 : CHF 330'000.-)*
- *Mise à disposition de terrains à des conditions avantageuses (différents contrats de droit de superficie ont été signés avec des entreprises pour leur implantation à La Neuveville. Le secteur de Prapion a vu s'installer diverses entreprises en 2000, 2001 et 2003 par exemple).*

En avril 2009, le Conseil municipal nommait en son sein le groupe promotion économique pour la législature actuelle. Celui-ci est composé de M. Roland Matti (président), Mme Denise Bloch, M. Jean-Pierre Verdon et M. Richard Morand. Afin de se présenter aux entrepreneurs, artisans et indépendants locaux, le groupe de promotion économique a organisé deux rencontres à la Cour de Berne (22 octobre 2009 et 28 janvier 2010). Plus de deux cent personnes émanant des secteurs les plus divers ont ainsi été en contact direct avec les représentants du Conseil municipal. D'autre part, ces rencontres ont également provoqué des synergies proactives entre les PME elles-mêmes. Certaines entreprises se sont déjà approché des autorités pour des dossiers actuellement à l'étude. Le Conseil municipal envisage d'établir un rapport final ces prochains mois. »

M. J.-P. Devaux, PR : se réjouit de prendre connaissance du rapport final.

13. Rapport CM en réponse à la motion PS (R. Petignat) « Panneaux d'informations des manifestations » (R. Morand)

Rapport du Conseil municipal : *« La motion déposée le 11 juin 2008 et acceptée par le Conseil général le 23 septembre 2009 demandait au Conseil municipal de faire installer, aux entrées de la localité, des*

panneaux d'information pour les différentes manifestations qui se déroulent à La Neuveville. Lors de l'acceptation de la motion, le Conseil général a suivi l'avis du Conseil municipal de renoncer à l'implantation de panneaux digitaux en raison du coût relativement élevé de leur installation et de leur fonctionnement. Une entreprise de la place a donc été mandatée pour élaborer un projet permettant d'utiliser les panneaux existants aux entrées est et ouest de la localité. Un projet définitif comprenant la réfection et l'adaptation des deux panneaux existants, ainsi que l'implantation d'un nouveau panneau à l'entrée nord de la localité a été établi. Le système prévoit la mise en place de panneaux fixes munis d'ouvertures dans le profil « T » pour pouvoir glisser des panneaux modifiables annonçant les différentes manifestations locales. Ces panneaux sont conformes à la réglementation pour la signalisation touristique établie par le Canton et ce dernier a déjà autorisé leur installation en bordure de la route cantonale et de la N5. Dans sa séance du 29 mars 2010, le Conseil municipal a accepté un crédit extrabudgétaire de CHF 26'838.- TTC pour la mise en place de panneaux d'information des manifestations. Un montant de CHF 1'000.- sera porté au budget pour le suivi annuel comportant le changement des dates, la gestion, le nettoyage et le changement de panneaux sur site par l'entreprise mandatée. Une information aux différentes sociétés locales organisatrices de manifestations sera organisée pour permettre l'élaboration des éléments amovibles. La pose de ces panneaux interviendra dans les prochaines semaines. Le Conseil municipal considère que la motion est réalisée et qu'elle peut, par conséquent, être classée. »

Mme R. Petignat, PS : « Je remercie le Conseil municipal pour la réalisation des panneaux d'informations. Pouvez-vous informer le Conseil général des emplacements prévus de ces panneaux ? Il me semble que la position des panneaux d'informations des manifestations est trop basse et que les lettres et les dates sont trop petites. Est-il encore possible de modifier ces panneaux ? Avant de classer cette motion, je vous demande de prendre en considération les remarques que je viens d'exprimer. »

M. R. Morand, conseiller municipal : prend note de la déclaration de Mme R. Petignat. Il ajoute que le Conseil municipal a l'intention d'installer aussi un panneau au débarcadère à l'attention des gens qui viennent chez nous par le bateau.

14. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PR (M. Imer) « Illuminations de Noël »
- Motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Fermeture au public du caveau de la préfecture »
- Interpellation PS (V. Stöpfer) « Réinsertion sociale socioprofessionnelle et professionnelle »
- Interpellation UDC (T. Gutmann) « Musée de la vigne "Le Fornel" et le hameau de Chavannes »

Développements :

- **Motion PR (M. Imer) « Illuminations de Noël »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- **Motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Fermeture au public du caveau de la préfecture »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- **Interpellation PS (V. Stöpfer) « Réinsertion sociale socioprofessionnelle et professionnelle »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- **Interpellation UDC (T. Gutmann) « Musée de la vigne "Le Fornel" et le hameau de Chavannes »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

15. Questions simples et traitement

M. T. Murier, PR : « *Qu'en est-il du recours déposé contre la décision de la Direction de l'instruction publique d'imposer la fermeture d'une classe pour la rentrée 2010 ? Dans le cas d'une non-acceptation, le Conseil municipal s'est-il engagé ou va-t-il s'engager pour obtenir un effet suspensif d'au moins un an ? La décision de la DIP laisse entrevoir la fermeture potentielle d'une deuxième classe pour la rentrée 2011. Existe-t-il aujourd'hui des garanties de non-fermeture et, si cela ne devait pas être le cas, quelles seraient les démarches à entreprendre pour éviter ce scénario ?* »

M. J. Stoepler, conseiller municipal : ce genre de décision de fermeture d'une classe est une conséquence du frein à l'endettement décidé par le corps électoral bernois. Chaque direction doit donc trouver des moyens d'économie. La décision de fermeture d'une classe en est une conséquence. Le Conseil municipal a déposé un recours contre la décision de la DIP. Il n'est pas prévu d'effet suspensif. Le Tribunal administratif du canton de Berne traite l'affaire. Quant à la fermeture d'une deuxième classe, les conditions qui pouvaient provoquer cette décision ne semblent pas remplies au vu des dernières statistiques démographiques de notre localité. Une telle fermeture est ainsi rendue plus improbable.

M. J.-P. Latscha, FOR : « *Comme vous le savez, Forum se bat depuis des années contre la hausse des tarifs communaux en général et celle de l'électricité en particulier. Citons un premier extrait du procès-verbal du Conseil général du 1^{er} avril 2009, point 5, issu d'une information orale de Jean-Pierre Verdon concernant les tarifs d'électricité : "Si nous devons remarquer que notre tarif est trop haut pour l'ensemble des clients, nous pourrions envisager une rétrocession sur l'exercice suivant". Citons un second extrait du communiqué de Jean-Pierre Verdon concernant la politique énergétique pour la région parue dans le Courrier du vendredi 19 mars 2010 : "Soyons honnêtes, le seul côté franchement positif est l'encaissement qui s'accroît dans les caisses communales !". Autre question : quel est donc le montant approximatif qui sera rétrocédé aux citoyens en 2010 sur le bénéfice réalisé par le service de l'électricité ?* »

Mme D. Bloch, conseillère municipale : il ne pourra pas être rétrocédé de montants aux Neuvevillois et Neuvevilloises cette année. Elle expliquera cela en détail lors de la présentation des comptes 2009 qui aura lieu le 9 juin 2010 au Conseil général. Cela est une conséquence du fait que nous devons respecter scrupuleusement un certain nombre de lois et règlements en vigueur à ce jour.

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : remercie l'interpellateur et salue son désir de diminuer la charge fiscale et de taxes qui pèse sur les ménages et les entreprises. Il rappelle qu'il faut considérer le contexte de la déclaration rapportée par M. Latscha, car il est fondamental. M. Verdon a fait ladite déclaration lors de la campagne pour les élections régionales et cantonales. La publication ne concerne donc pas du tout La Neuveville en particulier : il a été publié dans le Courrier neuvevillois (5 communes) et dans d'autres hebdomadaires du Jura bernois. Les allégations concernent un grand nombre de communes de la région. L'article précité s'inscrit dans un contexte très général. Ensuite, il rappelle que le chiffre d'affaires du service de l'électricité ne représente pas son bénéfice. De plus et précisément, La Neuveville encaisse moins d'argent en raison de la crise financière, puisque les entreprises et les ménages consomment moins d'électricité. M. Verdon a toujours précisé qu'il s'engagerait à défendre une rétrocession de montants aux abonnés neuvevillois, dans la mesure où il y aurait un bénéfice. Dès l'instant où il n'y a pas de boni dans le service de l'électricité, une rétrocession n'est pas envisageable. Il signale au passage que les hausses des tarifs ont été "dans la cible", puisque le compte d'électricité aurait enregistré un déficit d'importance sans l'ajustement que l'on sait en 2009. Enfin, il signale, comme l'a fait Mme Bloch, qu'une information précise et détaillée sera donnée le 9 juin prochain, lors de la séance prévue pour l'approbation des comptes par le Conseil général.

M. P. A Marca, PS : « *Dans le cadre du programme de législature 2009-2012 présenté ce soir, vous indiquez que le personnel communal doit être renforcé. Quels sont les services pour lesquels vous estimez que les ressources humaines sont insuffisantes et pourquoi ?* »

M. R. Morand, conseiller municipal : depuis de nombreuses années, la police des constructions n'a pas été très efficace. Nous devons donc la renforcer pour que des contrôles soient possibles de manière régulière. Sur les communes du Plateau, une personne s'en charge sporadiquement. Nous

pourrions engager cette même personne à La Neuveville à raison d'un taux d'occupation à déterminer pour venir en aide au département de la gestion du territoire.

M. P. A Marca, PS : « Dans le cadre du programme de législature 2009-2012 présenté ce soir, pouvez-vous nous informer de l'ordre des priorités des six points contenus dans ce programme ? »

M. R. Matti, maire : il n'est pas possible de définir un ordre de priorités. L'exemple du déplacement du Tennis-Club en est un élément marquant. Tous les dossiers ne peuvent pas avancer à la même vitesse.

M. P. A Marca, PS : « Dans le cadre du programme de législature 2009-2012 présenté ce soir, concernant l'installation de la FSG et des Sociétés sportives locales sur la parcelle de Levée-de-Vaux, est-ce qu'il y a eu une étude de faisabilité des implantations et des infrastructures permettant la pratique de l'athlétisme, notamment la piste de 100 mètres ? »

M. R. Matti, maire : aucune étude de faisabilité n'a été menée à ce jour, vu que nous devons d'abord régler les problèmes d'approvisionnement en eau avant de pouvoir déplacer le Tennis-Club, construire une nouvelle école de commerce et installer la FSG sur la parcelle des Levée-de-Vaux.

M. M. Lehmann, président, UDC : fait remarquer que les questions simples doivent revêtir la forme voulue par le règlement du Conseil général et ne pas ressembler à des interpellations.

16.Communications

M. J.-P. Verdon, conseiller municipal : donne des informations sur feu le projet Belmondo. Un groupe de travail a été créé au sein du Conseil municipal. Ce groupe est arrivé à la conclusion qu'il faut démolir les pavillons actuels de l'école primaire pour y construire en lieu et place un nouveau bâtiment. Nous pouvons nous lancer dans un nouveau projet sans passer par une procédure de concours d'architecture. Le Conseil municipal pense inclure un chauffage centralisé à bois pour chauffer l'école primaire, l'école enfantine, la salle de gymnastique et l'école à journée continue du Signolet. Un des inconvénients du projet Belmondo était de ne pas avoir envisagé d'affectation pour les pavillons qu'il n'était pas prévu de démolir. Au début du mois de mai, une séance d'importance doit permettre de mener plus loin le projet de démolition des pavillons et de construction d'un nouvel immeuble.

M. R. Morand, conseiller municipal : la réfection et l'entretien des places de jeux continuent, particulièrement celle du Quai Maurice-Moeckli qui avance bien. Concernant la zone de St-Joux, deux variantes seront présentées au Conseil général prochainement. Le canton participera financièrement pour un taux oscillant entre 40% et 60% des frais totaux. Enfin, il informe que le chemin pour les élèves de l'Ecole supérieure de commerce a été réalisé.

La séance est levée à 20h34.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

M. Lehmann

V. Carbone

Illuminations de Noël

Par la présente, la soussignée demande à la Municipalité d'installer pour le 700ème en 2012 des illuminations de Noël donnant à la Vieille Ville et ses environs un aspect festif et mettant en valeur son patrimoine historique.

Développement

Depuis de nombreuses années, notre ville est dotée des mêmes illuminations de Noël qui ont fait leur temps. Les nouvelles technologies (LED et fibres optiques) sont plus économes en énergie et permettent de réaliser des illuminations plus contemporaines et mieux à même de mettre en valeur notre cité.

De la Saint Nicolas à l'Épiphanie ces décorations sont une image de marque pour l'ensemble des citoyens du lieu, mais aussi pour les nombreux visiteurs extérieurs qui fréquentent le marché de Noël ou rendent visite à des parents ou amis à l'occasion des Fêtes de fin d'année.

Je prie donc instamment la Municipalité et en particulier les services techniques d'étudier les possibilités existantes et de présenter à l'autorité compétente un projet de nouvelles illuminations de Noël, assortie d'un budget réaliste.

Municipalité de La Neuveville							
Reçu	19 AVR. 2010						
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
Délai:							

Milly Imer



Municipalité de La Neuveville							
Reçu	19 AVR. 2010						
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
Délai:							

CONSEIL GENERAL DU MERCREDI 21 AVRIL

MOTION

Fermeture au public du caveau de la préfecture

Le Conseil municipal est prié de rechercher une solution permettant de réactiver le Caveau de la préfecture pour le mettre à la disposition du public

Forum regrette la fermeture au public du caveau de la préfecture qui permettait à de nombreux artistes d'exposer leurs œuvres à un large public dans un cadre idyllique. Ce local, a été « récupéré » par le canton afin de servir d'entrepôt pour la protection civile et/ou jeunesse et sport.

Sachant que nous ne disposons pas à la Neuveville de beaucoup d'endroits de ce genre et dans la perspective des fêtes du 700^{ème} anniversaire de la cité, Forum demande à nos autorités communales de s'informer sur l'occupation actuelle de ce caveau et de trouver une solution afin de pouvoir à nouveau en disposer. Il serait peut-être opportun de proposer au canton une solution d'échange avec un local d'accès plus aisé pour uniquement déposer du matériel.

Pour Forum Neuveillois
Catherine Frioud Auchlin



Municipalité de La Neuveville							
Reçu	19 AVR. 2010						
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
<input checked="" type="checkbox"/>							
Délai:							

PARTI SOCIALISTE
LA NEUVEVILLE

La Neuveville, le 18 avril 2010

CONSEIL GENERAL DU 21 AVRIL 2010

INTERPELLATION

Au vu de la recrudescence de personnes bénéficiant de l'aide sociale, le PS souhaite connaître les besoins actualisés et chiffrés du service de l'aide sociale en matière **de réinsertion sociale, socio-professionnelle et professionnelle.**

1. Quels sont les problèmes sociaux les plus aigus en la matière et qui requièrent des mesures spéciales les prochaines années. Y a-t-il un groupe particulier (par ex. : chômeurs en fin de droit, jeunes : 1er emploi, personnes faiblement qualifiées..) qui mériterait priorité ?
2. Y a-t-il déjà des priorités et/ou besoins mis en avant par les institutions fournissant des prestations dans la commune ?
3. Quelles sont les institutions et prestations disponibles actuellement dans la commune ?
4. Les offres existantes suffisent-elles pour couvrir les besoins ?
5. Quelles nouvelles prestations sont nécessaires compte tenu de la demande ?

Selon les résultats le PS pourrait demander ultérieurement la mise en place d'un groupe de travail apte à développer les prestations dont nous avons besoin et leur financement (compte : fonds spécial d'aide aux chômeurs No 588.480.02 de Fr. 130'000.-- ? fonds de crise, compte no 2281.01 ? coûts admis à la compensation des charges) ou autre solution supportable par la commune ?


Véronique Stöpfer

UDC La Neuveville
Tony Gutmann
Conseil général du 21 avril 2010

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		19 AVR. 2010					
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
<input checked="" type="checkbox"/>							
Délai:							

Interpellation

Musée de la vigne ``Le Fornel`` et le hameau de Chavannes

La Neuveville bénéficie de deux musées, le Musée de l'Histoire situé au centre de notre cité et le Musée de la Vigne ``Le Fornel`` cis à Chavannes. Malheureusement celui-ci semble pratiquement ignoré par La Neuveville et même parfois faussement attribué à la commune de Gléresse. Il n'est pas répertorié dans les curiosités sous Tourisme du site de La Neuveville, et est à peine mentionnée dans la rubrique ``Le vignoble du lac de Biemme``. De même le hameau de Chavannes est complètement oublié sur notre site internet.

1. Ne serait-il pas judicieux de mentionner et de promouvoir, autant le hameau de Chavannes que le Musée de la Vigne sur notre site neuvevillois ?
2. A vue du 700eme anniversaire de La Neuveville veillez à ne pas oublier ce vrai trait d'union que constitue Chavannes entre la Suisse romande et la Suisse allemande. Sera-t-il intégré dans ces festivités ?
3. Selon le budget- compte de fonctionnement 2010, la subvention attribuée au Musée de la Vigne à hauteur de Fr. 500.- me semble très minimaliste. Y a-t-il possibilité de doubler ce montant ?

Au nom de l'UDC de La Neuveville et de Chavannes, Tony Gutmann

